

MOBILITÉS

Délibération C-218 : Convention financière entre Grand Lac et la Région relative au transfert de compétence définitif des transports scolaires – Avenant 1

1 DOCUMENT - Publié le 01 juillet 2026

 CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 23 juin 2026 à 18h00 Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lévesque 73 100 ABILE-BARRÉ		
Motifs de la présente délibération : voir le document de travail en annexe.		
1. VILLE DE BARRÉ	1. DÉPTE DE LA GENDARMERIE	Fusion de la Gendarmérie
2. VILLE DE BARRÉ	2. DÉPTE DE LA GENDARMERIE	Fusion de la Gendarmérie
3. VILLE DE BARRÉ	3. DÉPTE DE LA GENDARMERIE	Fusion de la Gendarmérie
4. VILLE DE BARRÉ	4. DÉPTE DE LA GENDARMERIE	Fusion de la Gendarmérie
5. VILLE DE BARRÉ	5. DÉPTE DE LA GENDARMERIE	Fusion de la Gendarmérie
6. VILLE DE BARRÉ	6. DÉPTE DE LA GENDARMERIE	Fusion de la Gendarmérie
7. VILLE DE BARRÉ	7. DÉPTE DE LA GENDARMERIE	Fusion de la Gendarmérie
8. VILLE DE BARRÉ	8. DÉPTE DE LA GENDARMERIE	Fusion de la Gendarmérie
9. VILLE DE BARRÉ	9. DÉPTE DE LA GENDARMERIE	Fusion de la Gendarmérie
10. VILLE DE BARRÉ	10. DÉPTE DE LA GENDARMERIE	Fusion de la Gendarmérie
11. VILLE DE BARRÉ	11. DÉPTE DE LA GENDARMERIE	Fusion de la Gendarmérie
12. VILLE DE BARRÉ	12. DÉPTE DE LA GENDARMERIE	Fusion



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.